



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R24-2022-147

PUBLIÉ LE 23 MAI 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2022-05-20-00003 - ARRETE^{??}modifiant l'arrêté n°2022-DOMS-PA-003 autorisant Mme Pascale DAVID opticien représentant Les Opticiens Mobiles 126 rue Jacques Louis Blot 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, à intervenir dans l'EHPAD Henry Dunant à Tours (n° FINESS 370011348), l'EHPAD Résidence Courteline à Tours (n° FINESS 370005191), l'EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé à Notre-Dame-d'Oé (n° FINESS 370009888), l'EHPAD Korian La Croix Périgourd à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370000242), l'EHPAD Korian Les Dames Blanches à Tours (n° FINESS 370009789), l'EHPAD Korian La Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370103012), l'EHPAD Résidence Les Grands Chênes à Joué-les-Tours (n° FINESS 370005175), l'EHPAD Le Langeois à Langeais (n° FINESS 370002388), l'EHPAD Résidence Choiseul à Tours (n° FINESS 370102493) et dans l'EHPAD Le Clos Saint Vincent à Rochecorbon (n° FINESS 370104911) dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.^{??} (3 pages)

Page 3

R24-2022-05-20-00004 - ARRETE^{??}modifiant l'arrêté n°2022-DOMS-PA-040 autorisant M. Benjamin GERARD opticien représentant Les Opticiens Mobiles 151 avenue André Maginot B5 - 37100 Tours, à intervenir dans l'EHPAD Résidence Saint-Pierre à Saint-Satur (n° FINESS 180002206), l'EHPAD Notre-Dame de Confiance à Tournon-Saint-Martin (n° FINESS 360002075), l'EHPAD Béthanie à Pellevoisin (n° FINESS 360003370), l'EHPAD La Roseraie à Chabris (n° FINESS 3600032174), l'EHPAD Les Tourtraits à Selommes (n° FINESS 410002026), l'EHPAD La Maison Claude de France à Chailles (n° FINESS 410005193), l'EHPAD Les Jardins de l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan (n° FINESS 410005987), et dans l'EHPAD du Fresne à Saint-Amand-Longpré (n° FINESS 410002174), dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.^{??} (3 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-05-20-00003

ARRETE

modifiant l'arrêté n°2022-DOMS-PA-003 autorisant Mme Pascale DAVID opticien représentant Les Opticiens Mobiles 126 rue Jacques Louis Blot 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, à intervenir dans l'EHPAD Henry Dunant à Tours (n° FINESS 370011348), l'EHPAD Résidence Courteline à Tours (n° FINESS 370005191), l'EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé à Notre-Dame-d'Oé (n° FINESS 370009888), l'EHPAD Korian La Croix Périgourd à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370000242), l'EHPAD Korian Les Dames Blanches à Tours (n° FINESS 370009789), l'EHPAD Korian La Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370103012), l'EHPAD Résidence Les Grands Chênes à Joué-les-Tours (n° FINESS 370005175), l'EHPAD Le Langeois à Langeais (n° FINESS 370002388), l'EHPAD Résidence Choiseul à Tours (n° FINESS 370102493) et dans l'EHPAD Le

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE – VAL DE LOIRE**

ARRETE

modifiant l'arrêté n°2022-DOMS-PA-003 autorisant Mme Pascale DAVID opticien représentant Les Opticiens Mobiles 126 rue Jacques Louis Blot 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, à intervenir dans l'EHPAD Henry Dunant à Tours (n° FINESS 370011348), l'EHPAD Résidence Courteline à Tours (n° FINESS 370005191), l'EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé à Notre-Dame-d'Oé (n° FINESS 370009888), l'EHPAD Korian La Croix Périgourd à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370000242), l'EHPAD Korian Les Dames Blanches à Tours (n° FINESS 370009789), l'EHPAD Korian La Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370103012), l'EHPAD Résidence Les Grands Chênes à Joué-les-Tours (n° FINESS 370005175), l'EHPAD Le Langeois à Langeais (n° FINESS 370002388), l'EHPAD Résidence Choiseul à Tours (n° FINESS 370102493) et dans l'EHPAD Le Clos Saint Vincent à Rochecorbon (n° FINESS 370104911) dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le Directeur général de l'Agence régionale de sante,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

Vu la décision n° 2022-DG-DS-0002 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 15 avril 2022 portant délégations de signature ;

Vu la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Vu le décret n° 2020-110 du 11 février 2020 relatif à l'expérimentation prévue par la loi n°2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Vu l'arrêté en date du 21 octobre 2021 relatif aux régions participant à l'expérimentation prévue par la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie, autorisant la région Centre-val de Loire ;

Vu le décret n° 2021-1856 du 28 décembre 2021 portant modification du décret n° 2020-110 du 11 février 2020 relatif à l'expérimentation prévue par la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Vu l'arrêté n° 2022-DOMS-PA-003 en date du 25 février 2022 autorisant Mme Pascale DAVID opticien représentant Les Opticiens Mobiles 126 rue Jacques Louis Blot 37540 Saint-Cyr-sur-Loire, à intervenir dans l'EHPAD Henry Dunant à Tours (n° FINESS 370011348), l'EHPAD Résidence Courteline à Tours (n° FINESS 370005191), l'EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé à Notre-Dame-d'Oé (n° FINESS 370009888), l'EHPAD Korian La Croix Périgourd à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370000242), l'EHPAD Korian Les Dames Blanches à Tours (n° FINESS 370009789), l'EHPAD Korian La Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370103012), l'EHPAD Résidence Les Grands Chênes à Joué-les-Tours (n° FINESS 370005175), l'EHPAD Le Langeois à Langeais (n° FINESS 370002388), l'EHPAD Résidence Choiseul à Tours (n° FINESS 370102493), l'EHPAD Le Clos Saint Vincent à Rochecorbon (n° FINESS 370104911) et dans l'EHPAD du Fresne à Saint-Amand-Longpré (n° FINESS 410002174) dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.

Vu la demande formulée par les Opticiens Mobiles en date du 13 mai 2022 de modifier le secteur d'intervention de Mme Pascale DAVID, opticien représentant Les Opticiens Mobiles 126 rue Jacques Louis Blot 37540 Saint-Cyr-sur-Loire,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : l'article 2 de l'arrêté n°2022-DOMS-PA-003 est modifié comme suit :

L'expérimentation est autorisée dans les EHPAD suivants :

- EHPAD Henry Dunant à Tours (n° FINESS 370011348)
- EHPAD Résidence Courteline à Tours (n° FINESS 370005191)
- EHPAD Les Jardins d'Iroise d'Oé à Notre-Dame-d'Oé (n° FINESS 370009888)
- EHPAD Korian La Croix Périgourd à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370000242)
- EHPAD Le Clos Saint Vincent à Rochecorbon (n° FINESS 370104911)
- EHPAD Korian Les Dames Blanches à Tours (n° FINESS 370009789)
- EHPAD Résidence Les Grands Chênes à Joué-Les-Tours (n° FINESS 370005175)
- EHPAD Le Langeois à Langeais (n° FINESS 370002388)
- EHPAD Résidence Choiseul à Tours (n° FINESS 370102493)
- EHPAD Korian La Ménardière à Saint-Cyr-sur-Loire (n° FINESS 370103012)

ARTICLE 2 : les autres articles sont inchangés.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,

un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans.

ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et aux EHPAD bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 20 mai 2022
Le Directeur Général adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
du Centre-Val de Loire,
Signé : Olivier OBRECHT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-05-20-00004

ARRETE

modifiant l'arrêté n°2022-DOMS-PA-040 autorisant M. Benjamin GERARD opticien représentant Les Opticiens Mobiles 151 avenue André Maginot B5 - 37100 Tours, à intervenir dans l'EHPAD Résidence Saint-Pierre à Saint-Satur (n° FINESS 180002206), l'EHPAD Notre-Dame de Confiance à Tournon-Saint-Martin (n° FINESS 360002075), l'EHPAD Béthanie à Pellevoisin (n° FINESS 360003370), l'EHPAD La Roseraie à Chabris (n° FINESS 3600032174), l'EHPAD Les Tourtraits à Selommès (n° FINESS 410002026), l'EHPAD La Maison Claude de France à Chailles (n° FINESS 410005193), l'EHPAD Les Jardins de l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan (n° FINESS 410005987), et dans l'EHPAD du Fresne à Saint-Amand-Longpré (n° FINESS 410002174), dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE – VAL DE LOIRE**

ARRETE

modifiant l'arrêté n°2022-DOMS-PA-040 autorisant M. Benjamin GERARD opticien représentant Les Opticiens Mobiles 151 avenue André Maginot B5 - 37100 Tours, à intervenir dans l'EHPAD Résidence Saint-Pierre à Saint-Satur (n° FINESS 180002206), l'EHPAD Notre-Dame de Confiance à Tournon-Saint-Martin (n° FINESS 360002075), l'EHPAD Béthanie à Pellevoisin (n° FINESS 360003370), l'EHPAD La Roseraie à Chabris (n° FINESS 3600032174), l'EHPAD Les Tourtraits à Selommes (n° FINESS 410002026), l'EHPAD La Maison Claude de France à Chailles (n° FINESS 410005193), l'EHPAD Les Jardins de l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan (n° FINESS 410005987), et dans l'EHPAD du Fresne à Saint-Amand-Longpré (n° FINESS 410002174), dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

Vu la décision n° 2022-DG-DS-0002 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 15 avril 2022 portant délégations de signature ;

Vu la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Vu le décret n° 2020-110 du 11 février 2020 relatif à l'expérimentation prévue par la loi n°2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Vu l'arrêté en date du 21 octobre 2021 relatif aux régions participant à l'expérimentation prévue par la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie, autorisant la région Centre-val de Loire ;

Vu le décret n° 2021-1856 du 28 décembre 2021 portant modification du décret n° 2020-110 du 11 février 2020 relatif à l'expérimentation prévue par la loi n° 2019-72 du 5 février 2019 visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie ;

Vu l'arrêté n°2022-DOMS-PA-040 en date du 25 février 2022 autorisant M. Benjamin GERARD opticien représentant Les Opticiens Mobiles 151 avenue André Maginot B5 - 37100 Tours, à intervenir dans l'EHPAD Résidence Saint-Pierre à Saint-Satur (n° FINESS 180002206), l'EHPAD Notre-Dame de Confiance à Tournon-Saint-Martin (n° FINESS 360002075), l'EHPAD Béthanie à Pellevoisin (n° FINESS 360003370), l'EHPAD La Roseraie à Chabris (n° FINESS 3600032174), l'EHPAD Les Tourtraits à Selommes (n° FINESS 410002026), l'EHPAD La Maison Claude de France à Chailles (n° FINESS 410005193), et dans l'EHPAD Les Jardins de l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan (n° FINESS 410005987), dans le cadre de l'expérimentation visant à améliorer la santé visuelle des personnes âgées en perte d'autonomie.

Vu la demande formulée par les Opticiens Mobiles en date du 13 mai 2022 de modifier le secteur d'intervention de M. Benjamin GERARD, opticien représentant Les Opticiens Mobiles 151 avenue André Maginot B5 - 37100 Tours,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : l'article 2 de l'arrêté n°2022-DOMS-PA-040 est modifié comme suit :

L'expérimentation est autorisée dans les EHPAD suivants :
EHPAD Résidence Saint-Pierre à Saint-Satur (n° FINESS 180002206)
EHPAD Notre-Dame de Confiance à Tournon-Saint-Martin (n° FINESS 360002075)
EHPAD Béthanie à Pellevoisin (n° FINESS 360003370)
EHPAD La Roseraie à Chabris (n° FINESS 3600032174)
EHPAD Les Tourtraits à Selommes (n° FINESS 410002026)
EHPAD La Maison Claude de France à Chailles (n° FINESS 410005193)
EHPAD Les Jardins de l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan (n° FINESS 410005987)
EHPAD du Fresne à Saint-Amand-Longpré (n° FINESS 410002174)

ARTICLE 2 : les autres articles sont inchangés.

ARTICLE 3 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire,
un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans.

ou via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 4 : le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et aux EHPAD bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 20 mai 2022
Le Directeur Général adjoint
de l'Agence Régionale de Santé
du Centre-Val de Loire,
Signé : Olivier OBRECHT